



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 février 2021 — N° 159

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, ainsi que les amendements transmis par M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et Mme Ghazal (Mercier).

L'amendement présenté par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est déclaré recevable.

Les amendements déposés par la députée de Mercier sont déclarés recevables, à l'exception de l'amendement proposant de modifier l'article 32 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel tel que remplacé par l'article 32 du projet, qui, lui, est déclaré irrecevable. En effet, cet amendement proposé vise à modifier un paragraphe du projet de loi qui a été préalablement supprimé lors de l'étude détaillée du projet de loi en commission. L'amendement vise donc à modifier un paragraphe inexistant, ce qui le rend irrecevable.

9 février 2021

Après débat, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix des amendements; à 11 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 11 h 39.

Est mis aux voix l'amendement proposé par M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **762** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Ghazal (Mercier) et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° **763** en annexe)

Pour : **38** Contre : **73** Abstention : **8**

9 février 2021

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° **764** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le troisième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **765** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission des transports et de l'environnement; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport tel qu'amendé est adopté par le vote suivant:

(Vote n° **766** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 4 février 2021, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit maintenant adopté.

9 février 2021

À 12 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est ajourné au nom de M. Derraji (Nelligan).

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert « Bob » Labine, ex-maire de Gatineau.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Wolf William Solkin, vétéran de la Deuxième Guerre mondiale.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Anthony Agostino pour avoir sauvé la vie d'une petite fille.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de féliciter Mme Akilah Newton pour sa nomination au Gala Dynastie.

9 février 2021

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de féliciter M. Antony Auclair et l'équipe des Buccaneers pour leur victoire au Super Bowl.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Germain, descripteur des matchs du Club de hockey L'Océanic de Rimouski, d'avoir atteint la barre des 2 000 parties.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter Mme Mohika Tremblay, directrice générale de l'entreprise Trèd'si inc., choisie pour participer à la campagne La force de l'impact.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association coopérative de productions audio-visuelles.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Réseau Québec-France francophonie.

À 13 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

3081

9 février 2021

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Robert Dean, ancien député de Prévost.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 février 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2261-20210209)

Dépôts de pétitions

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, au nom de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 333 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'heure d'été au long de l'année (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2262-20210209)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

9 février 2021

Motions sans préavis

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le nombre de places dans le réseau collégial; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Michel Auger, journaliste et auteur spécialisé dans l'actualité judiciaire;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle qui s'est étendue sur plus de quarante ans;

QU'elle se souvienne qu'il a survécu à l'attentat dont il avait fait l'objet le 13 septembre 2000;

QU'elle rappelle que le Prix de la libre expression lui a été décerné par l'Union internationale de la presse francophone, en 2000, « pour avoir dans un environnement difficile, maintenu son indépendance malgré les atteintes à sa personne »;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

9 février 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **767** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Rousselle (Vimont), conjointement avec M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'implantation de caméras corporelles au sein des corps policiers du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale accueille la décision récente de la CNESST d'obliger le port d'un appareil de protection de type N95 ou de protection supérieure pour tous les travailleurs et travailleuses de la santé œuvrant en zone chaude;

QU'elle prenne acte que de juin 2020 à février 2021, une ordonnance de la santé publique interdisait formellement l'usage de masque N95 dans tout contexte n'impliquant pas d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA);

9 février 2021

QU'elle demande au gouvernement de donner suite à la décision de la CNESST et d'assurer l'accès à des masques N95 au personnel soignant en zone chaude.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **768** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Ouellette (Chomedey) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre de l'Éducation de présenter ses orientations concernant la refonte du cours d'ECR découlant des consultations de janvier et de février 2020 d'ici la fin de la présente session parlementaire;

QU'elle réitère l'importance que l'éducation civique à la citoyenneté soit au cœur de la nouvelle mouture de ce cours;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de respecter son intention d'offrir ce cours renouvelé dès la rentrée de l'année scolaire 2022-2023.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **769** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

3085

9 février 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 10 février 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale affirme sans équivoque qu'elle est seule dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois;

QUE l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée du passé colonial du Québec et du Canada;

9 février 2021

QU'elle rappelle l'engagement du gouvernement caquiste de supprimer la fonction de lieutenant-gouverneur « lorsque le contexte le permettra »;

QU'elle souligne que 74 % des Québécois et des Québécoises souhaitent l'abolition de la monarchie au Québec;

QU'elle prenne acte de la récente démission de la dernière gouverneure générale du Canada, à la suite d'un rapport confirmant un climat de travail toxique, ainsi que de la décision de la Barbade de s'affranchir de la monarchie britannique d'ici le 30 novembre prochain;

QU'elle exige du gouvernement du Canada le remboursement au gouvernement du Québec de la part des dépenses associées à la fonction de gouverneur général payée par les contribuables québécois;

QUE l'Assemblée nationale convienne d'abolir la fonction de lieutenant-gouverneur, de même que tous les autres symboles de la monarchie britannique au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 15, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 23.

9 février 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans trois semaines ».

À 17 h 33, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 39.

La motion de report est déclarée recevable.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 42 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 55 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

9 février 2021

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme Montpetit (Maurice-Richard).

Débats de fin de séance

À 18 h 31, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Ciccone (Marquette) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « Les incohérences du gouvernement caquiste dans le dossier du tramway de Québec ».

À 18 h 41, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 février 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 février 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur l'amendement proposé par M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 762)
POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (IND)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

9 février 2021

Sur le premier amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32 :

(Vote n° 763)

POUR - 38

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Weil (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Robitaille (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussièrre (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (IND)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

ABSTENTIONS - 8

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		

9 février 2021

Sur le deuxième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32:

(Vote n° 764)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (IND)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lalforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

9 février 2021

Sur le troisième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 32 :

(Vote n° 765)

(Identique au vote n° 764)

9 février 2021

Sur le rapport tel qu'amendé de la Commission des transports et de l'environnement:

(Vote n° 766)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

9 février 2021

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata):

(Vote n° 767)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

9 février 2021

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 768)

(Identique au vote n° 767)

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Ouellette (Chomedey) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) :

(Vote n° 769)

(Identique au vote n° 767)
